



Préavis et contrat EMT ..

Par **AntonyAaron**, le **05/03/2014** à **19:46**

Bonjour ,

Alors voilà notre situation ,

Nous somme un couple avec deux Enfants dans un F2 , une fuite est intervenu dans notre logement provoquant des moisissure dans la salle d'eau ainsi que dans la chambre.

Immédiatement, j'averti mon bailleur ainsi que mon assureur qui directement nous dit que la fuite venant de la canalisation encastré notre responsabilité n'est pas engagés .. Je prévient donc mon Bailleur par AR le 17/02/2014 afin de lui demander d'exécuter les travaux , j'obtient une réponse orale .. Mais rien de concrès.. Alarmé par la situation est les moisissures prenant de l'ampleur je décide donc d'allez voir une assistante sociale qui nous trouve immédiatement un logement via une association Locale .. Ma femme venant de trouvé un emploi chez carrefour en Contrat de professionnalisation nous decidons de prendre l'appartement proposé et donner notre préavis d'un mois au vue de l'évolution de la situation professionnelle de ma conjointe. le 19/02/2014 Nous avertissons par AR notre bailleur de notre fin de bail a compter d'un mois donc le 19/03/2014; Mais voila le soucis ma conjointe n'a pas été retenue pendant sa periode d'essai donc le 17/02/2014 fin de contrat , Cependant c'etait un Contrat EMT a vocation de finir en CDD de 6 mois , Mon bailleur a t-il le droit de refusé un préavis d'un mois et me demander 3 mois comme il vient de le faire ?

Merci pour votre Ecoute

Bien Cordialement,